

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation de la consultation :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet de la consultation :

Fournitures de matériels de bureau pour les années 2018 à 2021

4. Description de la consultation :

Les prestations de cet accord-cadre sont divisées en quatre lots définis comme suit :

Lot 1 : Fournitures de matériels de bureau ;

Lot 2 : Fournitures de petits produits d'entretien pour bureaux - Lot réservé en application des articles 13 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et 36-I de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Lot 3 : Fournitures de papier pour photocopieurs et imprimantes ;

Lot 4 : Cartouches d'encre pour photocopieurs, imprimantes et fax.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé attribué à un seul opérateur économique. Les candidats peuvent présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots. Les candidats feront une offre de prix distincte pour chaque lot qu'ils souhaitent se voir attribuer.

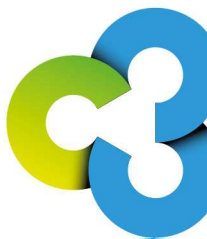
5. Classifications CPV :

Lot 1 : 30 19 20 00-1 (fournitures de bureau)

Lot 2 : 30 19 20 00-1 (fournitures de bureau)

Lot 3 : 30 19 76 43-5 (papier pour photocopie)

Lot 4 : 30 19 21 13-6 (cartouches d'encre)



6. Conditions de la consultation :

- L'accord-cadre est conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelable 3 fois par période de 1 an, par tacite reconduction. Il ne pourra pas être poursuivi au-delà du 31 décembre 2021.
- Les variantes ne sont pas autorisées.
- Durée de validité des offres : 3 mois.
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée.
- Accord-cadre autofinancé par Saint-Louis Agglomération.
- Modalités de paiement : Selon les articles 110 à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Délai global de paiement : 30 jours.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Aucune avance ne sera versée.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant : la déclaration concernant le chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois derniers exercices ; la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; la liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de l'accord-cadre.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.
- Pour les candidats au lot 2 : une attestation prouvant leur statut d'ESAT, d'EA ou de structure équivalente (agrément délivré par la Direction départementale du travail).

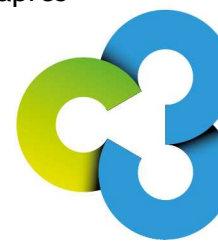
En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

8. Critères d'attribution :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique	30 %
Performance de l'offre en matière sociale et environnementale	10 %

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite (courrier, fax, courriel) à :



Saint-Louis Agglomération
Service Juridique
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél. : 03.89.70.90.75 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : juridique@agglo-saint-louis.fr

La consultation de cet avis ainsi que le téléchargement du DCE sont également accessibles sur le site <http://www.marches-publics.info>.

10. Modalités de remise des offres :

Les plis contenant les offres sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis à Saint-Louis Agglomération contre récépissé à :

Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
C.S. 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication de l'accord-cadre et du lot auquel il se rapporte.

La remise des offres par voie électronique est autorisée dans les conditions définies dans l'annexe 2 du règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres auprès du service suivant :

Renseignements administratifs et techniques :

SAINT-LOUIS Agglomération
Service Juridique
☎ : 03.89.70.90.75
Fax : 03.89.70.90.85
✉ : juridique@agglo-saint-louis.fr

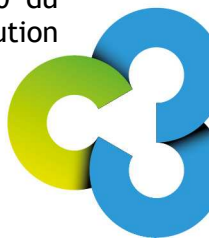
Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.marches-publics.info>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

12. Autres informations :

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution



des prestations, il est ainsi exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier pour la durée initiale du marché dans les limites suivantes :

	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Lot 1	4 000 € HT	28 000 € HT
Lot 2	50 € HT	2 000 € HT
Lot 3	500 € HT	12 000 € HT
Lot 4	400 € HT	6 000 € HT

La notation des différents critères de jugement des offres des candidats est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

13. Date limite de réception des offres :

Vendredi 20 octobre 2017 à 11h00

14. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 Avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 Avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
Courriel : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél. : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
Courriel : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 19 septembre 2017

